



Aide & Assistance à Domicile  
Association loi 1901 - Fédération UNA

## Partenaires

*Un grand nombre d'organismes sont à votre disposition pour apporter aide, conseil, financement, aux personnes âgées et aux familles avec enfants.*

*Vous trouverez ci-dessous la liste alphabétique de ces organismes*

### *Autonomie*

Le gouvernement a ouvert un portail destiné aux personnes âgées et à leurs proches pour apporter toutes les informations utiles pour faire face à une situation de perte d'autonomie. Conseils, démarches, adresses, interlocuteurs : [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

### *Autonomie et Conseil Départemental (CD)*

Le CD est en charge de l'aide à l'autonomie pour les personnes âgées. Il est notamment en charge de l'étude et du versement de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie), de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et de l'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement)

Au printemps 2017, le département des Yvelines a ouvert 6 lieux d'accueil en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ce sont les **Pôles Autonomie Territoriaux (PAT)**. Toutes les demandes concernant l'APA et la MDPH seront traitées à ce niveau. Les PAT succèdent aux CGL (Coordination Gérontologique Locale) et aux CHL (Coordination Handicap Locale).

Leurs missions : l'accueil, l'information, l'évaluation et l'accompagnement. Les PAT et territoires d'action départementales sont situés à Saint-Germain-en-Laye (Boucles de Seine), Versailles, Verneuil sur Avre, Méré, Trappes et Rambouillet.

Voir les adresses sur [www.yvelines.fr/pat](http://www.yvelines.fr/pat)



Aide&Assistance à Domicile  
Association loi 1901 – Fédération UNA

### *Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et l'aide à domicile*

Depuis plus de 60 ans, la CAF participe financièrement à la prévention des difficultés familiales et sociales des familles. Cette aide a pour objectif de favoriser le maintien de la famille à domicile lorsque cette dernière est confrontée à des difficultés.

Les événements pris en compte : Grossesse, naissance, adoption d'un enfant, maladie (mère, père, enfant), séparation, autres événements fragilisant l'équilibre familial.

Pour en bénéficier cette dernière doit être allocataire de la CAF, avoir au moins un enfant à charge ou attendre son premier enfant.

La participation financière demandée à la famille dépend du montant de son quotient familial.

Adressez-vous à 2AD Yvelines (01 39 12 80 50), qui pourra vous donner des exemples de prise en charge de familles par l'association.

### *Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la PAJE*

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) est une aide financière qui s'adapte en fonction de votre situation. Elle est versée aux parents pour les aider à faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'enfant(s) dans la famille. Cette prestation est fonction de votre situation et vos besoins.

Vous pouvez consulter le site [caf.fr](http://caf.fr) pour plus d'informations.

### *(Association) France Alzheimer et maladies apparentées*

[www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org) . Elle s'est assignée comme but de soutenir les personnes malades et leurs familles. Informer, sensibiliser l'opinion publique et les pouvoirs publics, faire progresser la recherche, participer à la formation des professionnels, bénévoles et aidants familiaux.



Aide & Assistance à Domicile  
Association loi 1901 - Fédération UNA

A noter également l'Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière [www.alzheimer.icm-institute.org](http://www.alzheimer.icm-institute.org) et la Fondation pour la Recherche Médicale [www.frm.org](http://www.frm.org).

### *Prévention*

L'association 2ad Yvelines sensibilise ses salariés à la prévention. Elle organise régulièrement des réunions et ateliers à destination de ses usagers. Lors d'une dernière réunion il a été abordé des sujets tels que la prévention des chutes, bien se nourrir, la prise des médicaments, les accidents domestiques, le lien social.